

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MARDI 7 JANVIER 2025**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 7

Le 7 janvier 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Séz, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séze : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Morgan LE LANN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Paul PELLECUER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

EXCUSÉS

Séze : Eric JACQUEMOUD, Joëlle CAMPERS

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS, Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD est désigné secrétaire de séance

2025-18 CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir l'entretien des sentiers intercommunaux, des cours d'eau, le nettoyage et la désinfection des conteneurs de collecte (bacs roulants et conteneurs semi-enterrés) et de l'accueil au Point d'Information Touristique à l'Hospice du Petit Saint-Bernard ;

Considérant la nécessité de créer un ou des emplois non permanents compte-tenu de l'accroissement saisonnier d'activité pour les services administratifs et techniques de la collectivité à compter du 13 mai 2024.

Ces emplois relèveront du grade d'adjoint technique et adjoint administratif afférents à la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Ces emplois non permanents aux nombres de 8 répartis de la manière suivante : 2 agents pour l'entretien des sentiers intercommunaux, 3 agents pour la gestion des cours d'eau, 1 agent pour le nettoyage et la désinfection des conteneurs de collecte (bacs roulants et conteneurs semi-enterrés), 2 agents pour l'accueil au Point d'Information Touristique à l'Hospice du Petit Saint-Bernard seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum.

Les agents devront justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur administratif ou technique.

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Enfin, le régime indemnitaire instauré par délibération n°2022-105 du 29 Novembre 2022 est applicable.

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition du Président ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Principal et au Budget annexe Tourisme Haute-Tarentaise ;
- **APPROUVE** les dispositions de la présente délibération qui prendront effet au 1^{er} Mai 2025.

Yannick AMET

Président

